

## **Assemblée communale du 2 juillet 2020**

Au nom du Conseil communal, c'est avec plaisir que **M. le syndic** accueille les 47 citoyens présents et leur souhaite la plus cordiale bienvenue pour participer à cette assemblée des comptes 2019. M. le syndic rappelle que pour cette assemblée organisée dans cette période spéciale de pandémie, il a été nécessaire de s'inscrire pour respecter les directives de l'OFSP.

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi sur les communes, le conseil communal a convoqué cette assemblée ordinaire par insertion dans la Feuille Officielle no 24 du 12 juin 2020, par avis, par affichage au pilier public et par insertion sur le site internet de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch).

De nombreux citoyens se sont excusés pour l'assemblée de ce soir, nous les en remercions. La liste ne vous est pas énoncée. Par contre, M. Ducrot Vincent, président de la commission financière est excusé pour ce soir.

Par contre, 43 citoyens ont annoncé leur présence et nous les en remercions.

**M. le syndic** procède à la nomination des scrutateurs, soit : Mesdames Fabienne Aebischer et Chloé Mauron et Messieurs Hervé Romanens et Malik Firuz.

**M. le syndic** remercie ces personnes de participer activement à cette assemblée.

Il précise que l'assemblée vote à main levée sauf en cas de demande expresse d'1/5 des personnes présentes pour un vote à bulletin secret. Par ailleurs, toutes les décisions sont validées à la majorité des suffrages.

**M. le syndic** précise également que l'assemblée est enregistrée sur support magnétique afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Ainsi constituée, l'assemblée peut siéger valablement et **M. le syndic** déclare les délibérations officiellement ouvertes.

**M. le syndic** demande s'il y a des remarques par rapport à l'ordre du jour proposé et, le cas échéant, il invite l'assemblée à se prononcer sur son contenu, à savoir :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2020**
2. **Comptes 2019**
  - 2.1 présentation générale des comptes communaux
    - compte de fonctionnement
    - compte des investissements
  - 2.2 rapport de la commission financière
  - 2.3 approbation des comptes
3. **Approbation des statuts d'Option Gruyère. Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère**
4. **Approbation des modifications des statuts de l'Association régionale la Gruyère**
5. **Informations du Conseil communal**

## 6. Divers

**M. le syndic** demande s'il y a des remarques quant à cet ordre du jour.

Aucune observation n'est émise quant à l'ordre du jour, **M. le syndic** propose de passer au point 1 de cette assemblée.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 11 décembre 2019**

En vertu de l'article 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, il n'est pas procédé à sa lecture. Le document était disponible pour consultation au bureau communal et sur le site de la commune [www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch)

**M. le syndic** demande s'il y a des commentaires, remarques ou contestations à formuler sur la teneur du document.

Comme ce n'est pas le cas, les personnes qui approuvent le contenu de ce procès-verbal dans son intégralité sont priées de se manifester par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**M. le syndic** remercie la secrétaire pour sa rédaction et considère le document comme adopté.

## **2. Comptes 2019**

Les conseillers communaux, pour leurs dicastères respectifs, vont procéder à la présentation des comptes 2019.

Dans l'ordre suivant :

- Compte de fonctionnement
- Compte des investissements
- Bilan

Projection des comptes au beamer et mise à disposition des documents dans la salle.

La commission financière présentera ensuite son rapport, sur la base du rapport de l'organe de révision externe.

Pour terminer ce chapitre, il sera procédé au vote d'approbation par l'assemblée.

### **Explications du Conseil communal pour le compte de fonctionnement :**

#### **Le compte 14 – police du feu**

Des charges d'un montant de 46 249,10 Frs et des revenus d'un montant de 27 032,65 Frs. La différence vient du nombre d'interventions en augmentation du corps ainsi que les cours qu'ils doivent effectuer. Le produit de la taxe d'exemption n'est pas une valeur définie mais peut fluctuer.

#### **Le compte 15 – militaire**

Avec des charges et des revenus d'un montant de 6 452,25 FRS c'est un compte qu'on équilibre avec un montant mis en réserve de 2 037,70 Frs c'est le compte 15.382.00. Cette réserve servira à de futurs travaux de rénovation du stand de tir.

#### **Le compte 17 – protection de la population**

Avec des charges d'un montant de 8 251,00 FRS et des revenus d'un montant de 7 068,70 FRS n'apporte pas de commentaire de ma part. Au budget on avait mis 2'000 frs car l'Orcoc ne devait plus continuer sous cette forme. Et cette année elle continue quand même sous cette forme mais l'année prochaine elle devrait se faire au niveau régional.

#### **21.352.20 – Participation au cercle scolaire primaire**

Différence provient des frais pour le matériel scolaire.

#### **21.365.30 – CO frais de fonctionnement**

La différence avec le budget de CHF 15'177.15 est due aux extensions des horaires et les charges sociales du personnel ainsi qu'un grand rattrapage de la LPP pour 2017.

Le déficit de CHF 59'782.15 est partagé en deux, d'une part pour la perte d'exploitation de CHF 34'000.00, et d'autre part par l'investissement pour le déménagement qui se monte à CHF 25'779.55 (budgété CHF 21'000.00).

La part au déficit pour la commune d'Echarlens s'élève à CHF 14'291.85.

**21.436.25 – Produit AES frais de gestion**

Le petit écart de CHF 464.70 est dû à l'augmentation des enfants dans notre AES.

**21.461.00 – Contributions fournitures scolaires**

Le remboursement de l'Etat s'élève à CHF 6'450.00.

**29.301.00 – Salaires personnel de conciergerie**

Augmentations des heures liées au personnel de conciergerie. Toujours plus à nettoyer.

**29.310.10 – Frais**

Notre employé communal a suivi la formation OACP, afin de pouvoir conduire les bus scolaires, comme le font aussi les autres employés communaux du cercle scolaire.

**29.314.00 – Entretien des bâtiments**

Les réparations et autres entretiens ont pu être réalisés par notre employé communal.

**29.315.00 – Entretien mobilier + technique**

Très peu de frais durant l'année 2019.

**29.318.00 – Frais de port + Netplus**

Dans le but que tout le cercle scolaire travaille avec le même opérateur de téléphonie (Swisscom), notre commune a dû assumer des frais supplémentaires liés au changement d'abonnement annuel.

**29.435.00 – Produits : remboursements divers**

Il s'agit de remboursements liés au Cercle scolaire, ainsi qu'à l'AES.

**30.351.00 - Conservatoire**

Le montant varie suivant nbre d'élèves inscrits.

**Compte 33 – Parcs publics, chemins pédestres**

La principale différence de charges par rapport au budget s'explique par la baisse des frais relatifs à l'entretien et également aux dédommagements des véhicules de l'édilité (location des véhicules à notre employé communal).

**Compte 4 - santé**

Ce sont des charges liées, en légère hausse pour certains postes.

**Compte 55.351.00 – participation contre entretien irrécup.**

Concerne la participation aux institutions pour les personnes handicapés/ou inadaptés --> en charge **CHF 216'597,30** avec un dépassement de CHF 14'613,90 – en lien avec l'augmentation du nombre de personnes en situations d'invalidité ou de handicap.

**Compte 58.300.00 – Vacation – Senior+**

Concerne la nouvelle commission Senior+, en charge CHF 1'037,50.

**Compte 58.390.00 - Imputation pour fourniture sacs poubelle**

Dépassement de CHF 400.- car il y a plus d'enfants en bas âge.

**Compte 58.436.00 – Remboursement cotisations d'assurances**

Ce sont des remboursements d'ADB.

**62 – Routes communales – génie civil**

Suite à l'achat de véhicules et de machines, plusieurs points font désormais leur apparition. Il s'agit des comptes :

62.312.30 – Achats et consommation de carburant

62.315.20 – Entretien des véhicules

62.318.02 – Primes d'assurances véhicules de la voirie

62.318.03 – Redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourd (RPLF)

62.319.00 – Frais : Impôts et permis véhicules

Toutefois, les charges sont inférieures à ce qui avait été budgétisé.

**62.311.00 – Achat machines, matériel et outillage**

D'autres solutions ont pu être trouvées pour effectuer certains travaux d'entretien et de manutention, donc nous n'avons pas eu besoin d'acquérir de l'outillage. De plus, l'achat des barrières à neige a coûté moins que prévu.

**62.314.00 – Entretien routes (prestations tiers)**

Pas de balayage par des tiers et divers travaux d'entretien courant (fissures) ont été mis en attente, ceci en raison de l'élaboration du plan d'entretien des routes AF (vision locale de l'état des routes de la part de la Confédération).

**62.314.20 – Entretien signalisation + éclairage public**

En plus des travaux courants, la signalisation lumineuse de danger (feux clignotants) de la route du Village, située aux abords de l'Ecole est tombée en panne. Elle a dû être remplacée.

**62.315.00 – Entretien machines pour le déneigement**

La lame à neige a subi des réparations, ainsi qu'un entretien qui n'étaient tous deux pas prévus.

**62.317.00 – Dédommagements véhicules routes**

Ces coûts sont en baisse, notamment en raison de l'achat de deux tracteurs en seconde partie d'année 2019.

**62.317.20 – Dédommagement véhicules déneigement**

Ce montant correspond à la location des machines de notre employé communal durant une partie de l'année 2019, ainsi qu'à la location d'un tracteur auprès de l'Entreprise Nicolas Jaquet SA, afin d'effectuer les travaux hivernaux durant l'hiver 2018-2019.

**62.318.10 – Prestation service**

Il s'agit d'études statiques, géologiques et topographique sur la route des Cheseaux, dont le talus glisse et provoque des fissures sur la route. Ces études seront incluses

au paquet lié à la réfection des routes AF, dont le dossier a été déposé cette année (subvention).

**62.364.20 – Participation : captage d'eau pour alpages « Pie Rouge de Rue »**  
Participations aux frais de 2016 à 2018.

**70.312.00 – Achat d'eau à l'AMER**

Le litige avec l' AMER n'est malheureusement pas encore résolu. La situation est la même comme en 2018. Le dossier est en main auprès de la Préfecture pour décision.

**70.314.10 – Utilisation du réservoir de « Rosaires »**

Des travaux urgents ont dû être entrepris sur le réseau d'eau suite à des fuites d'eau. (Forage dirigé) Ces travaux se chiffrent à CHF 58'000.00.

**72 – Ordures ménagères**

Les revenus sont supérieurs au budget de 3990.60 frs, la conséquence de l'augmentation de la taxe de CHF 50.00 à CHF 75.00. 100% de couverture.

**78 311 00 - Achat**

Achats de sacs pour crottes des chiens.

**78 313 20 – Achat**

Achat poubelle à chiens.

**80 311 00 – achat de matériel**

Achat de bac pour eau Travaux chalet alpage la Morardaz.

**90.319.10 – Pertes sur débiteurs**

Le Conseil communal a décidé d'attribuer à la réserve un montant de 20'000.-

**90.401.00 – Impôt : bénéfice personnes morales**

La différence d'env. CHF 65'000.00 vient de la construction/vente de biens immobiliers faites par des entreprises.

**90.404.00 – Impôts : mutations immobilières**

La nette différence d'env. 66'000.00 entre le budget et le résultat, vient du fait que les mutations immobilières sont très difficiles à estimer durant l'année et on a tendance à les sous-estimer.

**942.318.15 – Prestation de services**

Il s'agit de frais liés aux implantations des parchets communaux.

**943.312.00 – Energie - combustible**

La différence provient essentiellement des prix du mazout.

**943.314.00 – Entretien de l'immeuble**

Les travaux d'entretien réalisés au cours de l'année 2019 ont coûté moins que prévu.

**943.315.00 – Entretien mobilier et installations techniques**

L'adoucisseur d'eau qui avait été prévu au budget n'a finalement pas été installé.

**943.318.00 – Honoraires et prestations service**

Ce montant correspond aux différentes annonces publicitaires liées à la mise en location du restaurant.

**Compte 99.332.00 – Dépenses non spécifiées**

Ce sont les amortissements dus au prélèvement sur les réserves pour le steamer du restaurant.

**Compte 99.351.00 et 99.352.00** ce sont des réserves pour la caisse de prévoyance de l'état et d'Humilimont. Nous ne savons toujours pas les montants exacts qu'il faudra verser, mais vu les résultats de cette année nous avons décidé de faire cette réserve.

**99.382.01 – Attribution au réserve fond des routes**

Toujours suite au bon exercice comptable de la commune, un montant de CHF 50'000.- a été attribué aux routes.

**Compte 99.482.00** : c'est le prélèvement à la réserve pour le steamer du restaurant.

Le dernier slide de la présentation du compte de fonctionnement représente un résumé des différents comptes et représente un résultat positif de CHF 5'048,39 Frs.

Ce bon résultat s'explique principalement par des recettes fiscales nettement supérieures au budget. Ces recettes supérieures sont principalement dues aux impôts exceptionnels sur les mutations immobilières

Tant que des appartements, des maisons sont à vendre, nous aurons une rentrée fiscale d'un montant non négligeable.

Les appartements des immeubles en construction en face de la forge se remplissent bien. Cette année ainsi que l'année prochaine nous aurons toujours une rentrée fiscale due aux mutations immobilières mais d'un montant bien moindre.

Après la vente de ces biens immobiliers et si les parcelles Comba Barron, à côté de la chapelle Saint Garin, ne se construisent pas dans un futur proche, les recettes sur les mutations vont baisser drastiquement et dans un futur très proche nous ne pourrons plus compter sur cette manne. Nous aurons toujours une rentrée mais moindre, consécutive aux ventes épisodiques de bien immobilier.

Le futur dépendra aussi des charges régionales et cantonales. Des charges comme le futur centre sportif à la Tour-de-Trême auront des impacts sur les finances communales.

Les charges liées sont aussi dépendantes du nombre d'habitants. Avec un nombre d'habitants plus grand elles devraient augmenter mais ces charges dépendront aussi de l'augmentation du nombre d'habitants des autres communes.

Il ne faut pas aussi oublier que le canton de Fribourg est perdant quant à la péréquation financière des cantons. Il touchera moins ce qui aura une fois de plus une incidence sur la charge du canton qui va se répercuter sur les communes.

Les finances communales suffisent au volume d'investissements consentis l'année 2019. Par contre elles couvriront en partie les investissements futurs.

La Commune devra rester raisonnable dans ses investissements. Si des investissements supplémentaires conséquents s'avéraient nécessaires ou souhaités, la situation devra être révisée et des recettes supplémentaires seront alors nécessaires.

La commune a mis l'accent sur l'entretien de nos routes et sur la réserve pour la caisse de pension de l'état.

M. Laurent Gremaud passe maintenant la parole à M. le Syndic pour le compte d'investissement et en particulier les décomptes des investissements terminés à fin 2019 :

#### **943.506.01 – Staemer Croix-Verte**

##### **Décompte final**

Budget voté en assemblée du 15.05.2019	CHF	16'000.00
Total des dépenses	CHF -	<u>15'993.45</u>
Solde non-utilisé	CHF	6.55

##### **Bilan :**

Nous vous présentons maintenant le bilan au 31 décembre 2019, nous pouvons relever en particulier une nette augmentation des disponibilités au chapitre 10.

Les amortissements sont visibles au chapitre 12 et 14.

L'augmentation de la provision pour pertes sur débiteur d'un montant de 20'000.00 Frs se trouvent au chapitre 240.00.

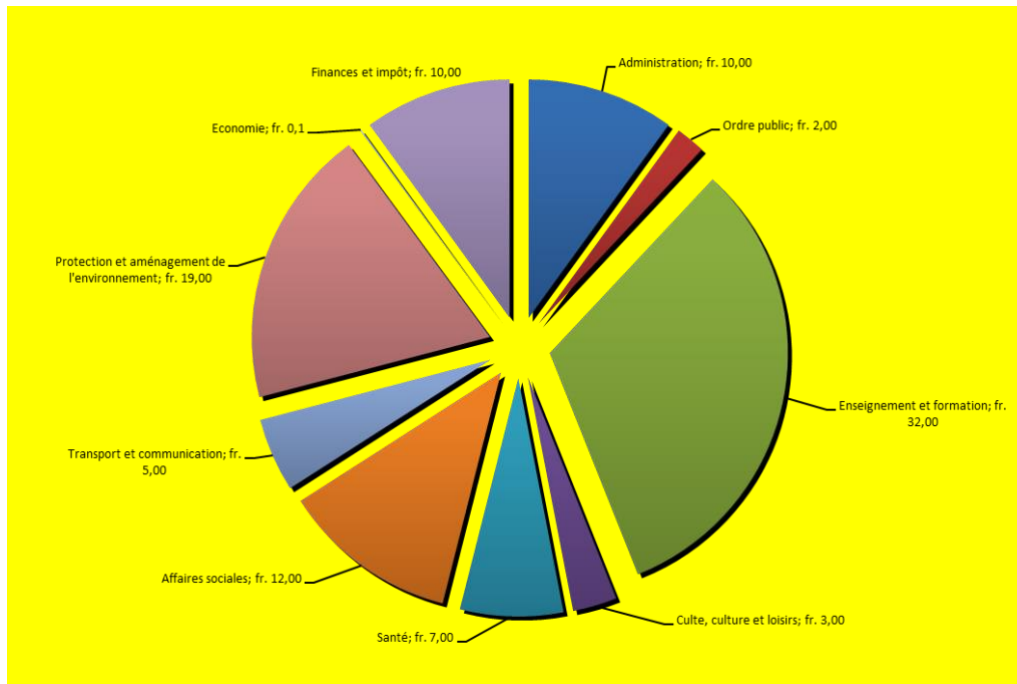
Le résultat de l'exercice est reporté au chapitre 290.01 des passifs.

Les engagements hors bilan se montent à **1'934'936,00 Frs**.

Ces engagements sont les parts de la Commune d'Echarlens aux dettes des associations intercommunales. Nous avons des engagements hors bilan qui ont augmenté par rapport au dernier exercice dû au nouveau CO de la gruyère à Riaz.

Comme à l'accoutumé, nous vous présentons encore le graphique présentant la répartition des charges par secteur :





- les montants indiquent comment sont dépensés chaque CHF 100.00 de charge
- les 3 postes de charges principaux sont l'enseignement et la formation, puis la protection et l'aménagement de l'environnement, et enfin affaires sociales.

Avant de passer la parole à la commission financière, auriez-vous encore une question sur la présentation des comptes 2019 ?

M. le syndic donne la parole à la Commission financière qui nous expose son rapport, par la voix de Monsieur Pierre-André Chevalley. M. Ducrot, président, s'étant excusé.

Les comptes 2019 ont été examinés par la Fiduciaire Cuennet Sàrl. Celle-ci a remis son rapport le 16 avril 2020.

La commission financière a examiné les documents et les comptes 2019, par voie de circulation. En effet, la situation COVID-19 ne nous a pas permis de nous réunir, ni avec le conseil communal, ni avec la Fiduciaire Cuennet.

Cependant, nous avons obtenus tous les renseignements que nous avons demandés.

La société de révision n'a formulé aucune remarque particulière et a confirmé la conformité des comptes avec les dispositions légales.

Les comptes 2019 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 5'048.39 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 31'583.85. Une extrême rigueur dans les dépenses ainsi que les rentrées fiscales expliquent l'amélioration qui a permis d'atteindre l'équilibre des comptes et même de procéder à des amortissements supplémentaires. Des attributions aux réserves et fonds de rénovations CHF 140'000.00 ont pu être faites ce qui est réjouissant.

Le compte « eau » présente un déficit de CHF 123'547.40. Toutefois, aucun prélèvement n'a été comptabilisé dans la réserve y afférente qui se monte à CHF

23'773.86. Ce point noir a été soulevé lors de la présentation des comptes 2018.

Le sujet de la dissolution de l'AMER est toujours d'actualité et un certain flou subsiste quant aux conséquences de cette liquidation.

Si cette situation perdure, il conviendrait d'envisager une augmentation des taxes pour les années futures.

Le compte de l'épuration atteint les 100% conformément à la loi. Celui du compte « déchets » s'élève maintenant à 99.9 % et respecte également les dispositions légales.

Les investissements 2019 s'élèvent à CHF 192'286.70 par rapport au budget de CHF 223'000.00.

La commission financière remercie le conseil communal ainsi que la boursière communale pour leur travail et pour le climat de confiance qui a prévalu. Elle propose à l'assemblée de donner décharge à la boursière et au Conseil communal pour les comptes 2019.

M. le syndic profite de l'occasion pour remercier les membres de la Commission Financière pour leur engagement. Votre précieuse collaboration, que ce soit avec le Conseil Communal ou avec l'organe de révision est enrichissante et fort appréciée.

#### **Résultat du compte de fonctionnement**

**Le compte de fonctionnement boucle par un bénéfice sur l'exercice annuel de CHF 5'048.39.**

**M. le syndic** propose de passer au vote les comptes 2019 et précise que selon l'article 18 de la Loi sur les communes, les sept membres du Conseil communal ne votent pas l'approbation des comptes.

**M. le syndic** invite celles et ceux qui acceptent les comptes 2019 tels qu'ils ont été présentés à bien vouloir s'exprimer à main levée.

#### **Résultat du vote :**

**Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.**

**M. le syndic** ne veut pas fermer ce chapitre sans adresser à notre boursière communale Mme Daniella Pasquier ses remerciements et sa reconnaissance pour son travail toujours très précis.

### **3. Approbation des statuts d'Option Gruyère, Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère.**

Pour la présentation de cet objet, la parole est donnée à Régine Décailloz Fischer, conseillère en charge.

#### **L'ASSOCIATION**

**Option Gruyère** (ci-après **OG**) confie à la culture, à l'enfance et à la jeunesse un rôle moteur dans les processus d'intégration et d'échanges. La jeune génération est la dépositaire du monde de demain ; l'impliquer dans les réflexions de société par une association intercommunale est nécessaire.

**OG** est un outil pour la planification régionale et la création de réseaux.

La culture est un ferment, celui de notre éducation, de notre mode de penser, de fonctionner, d'interagir et d'assurer le bien-être commun ; plus que jamais, un enjeu majeur dans notre société.

#### **L'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL DE JOUR (CRÈCHES)**

**OG** est une condition indispensable pour donner un statut officiel à un règlement intercommunal relatif aux subventions communales pour les structures d'accueil extra-familial de jour, un règlement de portée générale défendu par une association intercommunale.

**OG** est fondamentale pour assurer l'élaboration et l'harmonisation de la politique tarifaire pour les structures d'accueil extra-familial de jour conformément aux dispositions légales.

**OG** permet aux communes de ne pas porter seules la gestion de ce dossier.

**OG** est nécessaire pour fixer les conditions de subventionnement, offrir une grille de référence unique pour le district et assurer le libre choix des structures pour les parents.

#### **LA JEUNESSE**

**OG** apporte un soutien aux communes. Elle développe en régions des programmes du type « FriTime », avec l'impulsion et le soutien de professionnels.

**OG**, partenaire des Sociétés de Jeunesse et du futur Conseil des jeunes, favorise l'engagement social, l'intégration, l'insertion professionnelle et la participation civique des enfants et des jeunes ; des acteurs capables de s'engager et de s'exprimer sur les enjeux actuels et futurs de notre société.

#### **LA CULTURE**

**OG** favorise la culture professionnelle en Gruyère et sa diffusion.

**OG** promeut des projets d'envergure régionale en tissant des liens et en valorisant des synergies et des échanges de compétences. Elle coordonne les ressources et la maîtrise de l'offre régionale, notamment par un agenda [ [www.bulletedeculture.ch](http://www.bulletedeculture.ch) ] et une billetterie [ [www.labilletterie.ch](http://www.labilletterie.ch) ].

**OG** implique la population en dynamisant la médiation culturelle et les actions participatives.

**OG** défend la culture populaire, un atout de notre société multiculturelle et intergénérationnelle.

#### **LE PLAN DE FINANCEMENT**

**OG** investit pour l'avenir.

La contribution annuelle globale représente une augmentation de CHF 7.- par habitant la première année par rapport à l'état actuel. Elle peut être adaptée jusqu'à concurrence de CHF 20.- par habitant, moyennant des décisions par étapes.

La contribution annuelle est répartie entre les communes membres à raison de 25% au prorata de la population légale et de 75% au prorata de la population pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre soutien en faveur de la constitution d'Option Gruyère, nouvelle association intercommunale pour l'ensemble des communes gruériennes, en adoptant ses statuts.**

**Mme Catherine Firuz** demande si toutes les communes votent ce nouveau règlement.

Oui répond **Mme Régine Décailloz Fischer** et l'unanimité est requise. Mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Toutes les communes n'ont pas encore présenté le projet.

**M. Benoît Pugin** demande où sera le siège social de cette association,

**Mme Décailloz Fischer** précise que ce sera à Bulle le siège social et la Préfecture de Bulle pour les contacts.

**M. le syndic** précise que cette nouvelle association va fonctionner comme l'ARG. La création de cette association est consécutive au fait que de l'argent est disponible à la Confédération pour la culture, la jeunesse, etc. et il faut créer une association régionale pour récupérer cet argent. A l'heure actuelle, la majorité de ces subventions fédérales destinées pour notre canton est touchée par le grand Fribourg. La question s'est posée de faire quelque chose pour la Gruyère et avoir ainsi accès à cet argent.

**RDF** rappelle qu'aujourd'hui, il y a 85% des subventions qui sont distribuées en ville de Fribourg et les alentours et les autres districts se partagent les 15% restants. C'est un ambitieux projet de régionalisation, lequel va faciliter l'accès à la culture et à sa diffusion dans les réflexions de société.

**M. Daniel Mattheys** revient sur la contribution annuelle à CHF 7.00 par habitant et jusqu'à concurrence de CHF 20.00/hab. Que se passera-t-il lors d'une augmentation de la contribution annuelle.

**M. le syndic** répond que ce sont des décisions qui devront être prises par les conseils communaux, voire l'assemblée des délégués mais en aucun cas décidé d'office.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote.

Les personnes qui approuvent les nouveaux statuts « Option Gruyère » s'expriment par main levée.

**Résultat du vote :**

**Les statuts d'Option Gruyère, Association intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère, sont acceptés à l'unanimité**

#### **4. Approbation des modifications des statuts de l'Association régionale la Gruyère.**

Explication de **M. le syndic**.

##### **1. Préambule**

Le Fonds régional d'investissement de l'Association Régionale la Gruyère ARG a été créé en 1997 avec une alimentation prévue jusqu'en 2020 pour faire face aux projets d'intérêt régional. Parallèlement à ce Fonds, une contribution de fonctionnement pour l'administration de l'ARG est perçue annuellement auprès des communes membres. Tenant compte des investissements réalisés par le Fonds depuis la création de l'ARG et des nouvelles tâches dévolues à la Région et à l'administration de l'ARG, une modification de la quotité de financement des contributions d'investissement et de fonctionnement s'avère nécessaire.

##### **2. Alimentation du Fonds régional d'investissement dès 2021 et frais de fonctionnement**

L'ARG dispose d'un compte de fonctionnement et d'un Fonds régional d'investissement. Selon l'article 21 des statuts en vigueur, le Fonds régional est aujourd'hui alimenté à hauteur de Fr. 1'000'000. -- par année. Cette contribution est toutefois limitée jusqu'en 2020. Parallèlement à ce Fonds, l'ARG encaisse une contribution de Fr. 4.50/habitant (hors pondération) pour ses frais de fonctionnement, soit un montant annuel d'environ Fr. 250'000. --/an. Or, ces dernières années, les coûts de fonctionnement se sont élevés à environ Fr. 320'000. --/an, en raison de l'augmentation des tâches aujourd'hui dévolues à la Région. La différence a été prise en charge par le Fonds régional d'investissement dès l'exercice 2018. Afin de pouvoir continuer à répondre aux besoins de l'Association, les organes de l'ARG ont mené des réflexions et étudié plusieurs variantes. Dans ce cadre, il a été retenu que les besoins futurs en termes de financement de travaux d'intérêt régional / infrastructures devraient être moins importants que ceux investis jusqu'à aujourd'hui. En revanche, le budget de fonctionnement doit répondre aux nouveaux besoins de la Région, notamment en lien avec le suivi du Plan directeur régional impliquant l'engagement d'un chef de projet en aménagement du territoire. La solution ainsi retenue consiste à ne pas augmenter le montant total (soit Fr. 1'250'000. --) des contributions annuelles ordinaires d'investissement et de fonctionnement, versé chaque année par les communes, mais de le répartir différemment comme suit :

- Fonds régional d'investissement : diminution de la contribution annuelle ordinaire de Fr. 1'000'000. -- à Fr. 750'000. -- ;
- Contribution annuelle de fonctionnement : augmentation de la contribution de Fr. 4.50/habitant (soit Fr. 250'000. -- hors pondération) à Fr. 9. --/habitant (soit Fr. 500'000. -- hors pondération) dès le budget 2021.

Afin de disposer d'une alimentation pérenne dudit Fonds, il est prévu de limiter la contribution annuelle ordinaire au Fonds régional d'investissement sur une période de trois législatures, soit jusqu'en 2036.

### 3. Modifications statutaires

Ce nouveau montant relatif à la contribution annuelle du Fonds régional d'investissement implique la modification de l'article 21 des statuts. En plus de la modification de l'article précité, le Comité de direction, en collaboration avec le Secrétariat et le Service juridique de l'ARG, propose un « toilettage » et/ou une reformulation de plusieurs articles desdits statuts. Pour des raisons de lisibilité, il est renvoyé au document remis en annexe qui met en exergue les modifications proposées.

L'entrée en vigueur des statuts modifiés est fixée au **1er janvier 2021** afin de respecter l'échéance à fin 2020 de l'article 21 dans sa teneur actuelle.

Conformément à l'article 113 Laco, les communes membres de l'ARG sont invitées à soumettre les modifications statutaires à l'approbation de leurs législatifs communaux dans le courant du 1er semestre 2020 et à transmettre au Secrétariat de l'ARG un extrait des procès-verbaux des séances au cours desquelles les législatifs se seront prononcés sur ces modifications. L'ensemble des modifications devra, en outre, être soumis pour approbation à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Cette approbation ne pourra intervenir qu'après l'approbation par les législatifs communaux, soit vraisemblablement dans le courant de l'automne 2020.

### 4. Conclusion

Les modifications proposées répondent aux besoins de l'ARG et concordent avec la législation actuellement en vigueur. Elles permettront de poursuivre les travaux nécessaires aux développements futurs de l'Association.

Pour ces motifs, le Comité de direction propose d'approuver les modifications proposées.

Avant de passer au vote, **M. le syndic** demande s'il y a des questions ?

**Mme Catherine Firuz** n'a pas lu les statuts mais fait confiance au conseil communal. Est-ce que vous préavisez favorablement ces modifications de statuts demande-t-elle ?

**M. le syndic** précise bien qu'il s'agit bien d'un toilettage avec modifications de certains termes, sans aucune révolution pour le fonctionnement et le financement de l'ARG. Le financement a été débattu lors de la conférence des syndicats et à plusieurs reprises. Aujourd'hui les gros investissements au niveau régional sont plus ou moins faits. Les prochains prendront moins d'importance. Le gros morceau restera le plan directeur régional mais à futur il faut penser aux travaux à faire plutôt que les gros investissements proprement dit.

**Mme Firuz** demande si le Centre sportif fera l'objet d'une participation de l'ARG.

Alors non, répond **M. le syndic**, cela fait partie d'une autre association, l'association pour le sport en Gruyère (AISG) et le financement sera assuré par ce biais-là. L'ARG ne rentre pas en ligne de compte par rapport à ce centre sportif. De gros montants sont en jeu par rapport à ce centre sportif. Montant déjà connu pour Echarlens. C'est une demande de la population, un besoin. On verra et on attend la votation du 27 septembre 2020 pour voir si c'est accepté ou pas.

La parole n'étant plus demandée, **M. le syndic** propose de passer au vote.

Les personnes qui approuvent **les modifications des statuts de l'Association régionale la Gruyère** s'exprime par main levée.

**Résultat du vote :**

**Les modifications des statuts de l'Association régionale la Gruyère sont acceptés à l'unanimité**

## 5. Informations du Conseil communal

Par rapport à l'approvisionnement en eau, **M. le syndic** précise que l'on avance par rapport au changement de fournisseur d'eau. Les contrats sont faits, il reste maintenant à régler certains points avec l'ACAPE. Ladite Association n'est pas d'accord que l'on s'approvisionne ailleurs et des discussions doivent encore avoir lieu avec eux. Mais au niveau légal, il pense que l'on aurait le droit de le faire. C'est un sujet suivi par l'Autorité communale.

Quant à la dissolution de l'AMER, c'est un sujet sensible et difficile à gérer. Les communes de Marsens et d'Echarlens campent sur leurs positions et on attend maintenant une décision de la Préfecture.

Il souhaite aussi parler de la situation exceptionnelle que nous avons vécue ce printemps qui nous laisse quelque peu songeurs. En effet, notre société a démontré sa fragilité face à cette pandémie, tout le monde s'est vu contraint de se contenter de l'essentiel vital.

La solidarité, l'élan du bon sens et la responsabilité furent les maîtres de cette période. Tous espéraient un changement de notre société mais voilà, les assouplissements étant effectifs dès le mois de mai, chacun reprend ses habitudes.

Cette solidarité, les métiers du secteur primaire, les soins, mis sur un piédestal durant deux mois se sont vite faits recalés face au secteur tertiaire des services.

Le changement climatique, qui durant ces deux mois voyaient une nette amélioration, dû à l'arrêt presque total de notre économie n'était pas dirigé contre l'agriculture.

Etrangement, dès le mois de juin, la pollution reprend vigueur et l'agriculture est de nouveau la cible des maux de notre écosystème. Alors voilà ! l'humain peut être créatif et sait se surpasser durant ces périodes mais sa mémoire restera très limitée dans le temps.

A cette occasion, M. le syndic tient à remercier la Société de Jeunesse d'Echarlens qui s'est proposée à apporter son aide envers la population.

Un merci également à toutes les personnes qui ont soutenu et apporté de l'aide de près ou de loin à notre population. Merci à tous.

Par rapport au retour de notre PAL, **M. Martial Pugin** demande des informations. M. Daniel Gremaud avait demandé, lors de la dernière assemblée communale, que les citoyens en soient régulièrement informés.

Oui, répond **M. le syndic** il a aussi des informations par rapport au PAL.

Le 16 mars dernier, une délégation de la commune a eu l'occasion de rencontrer M. Steiert dans les services du SeCa. On voulait savoir ce qui bloquait vraiment notre PAL en révision depuis 2014. Il s'agit en fait d'une histoire d'indice au centre village et qui aurait pu se régler par un simple courrier. On nous a conseillé la marche à suivre pour débloquer la situation avec promesse d'un retour de notre PAL d'ici juin 2020. La démarche a été faite rapidement mais nous n'avons aucune nouvelle à ce jour.

Dès que nous aurons reçu le dossier, le Conseil communal aura un mois pour être entendu, c'est-à-dire le droit de donner sa vision par rapport aux décisions prises par le Canton. Depuis ce moment-là nous avons repris contact avec notre urbaniste pour savoir s'il avait eu des nouvelles. Apparemment aucune nouvelle de son côté non plus. L'excuse de la pandémie revient sur le tapis et freine le processus alors que la



commune a fait le maximum.

**M. Martial Pugin** trouve dommage de retenir ces PAL en révision, il pense à l'économie et aux entreprises.

Le Conseil comprend et c'est la raison pour laquelle il a demandé à rencontrer le Conseiller d'Etat M. Steiert. Il nous a clairement fait comprendre qu'après le droit d'être entendu, il faudra encore patienter jusqu'à l'automne pour une décision finale. Mais il ne faut pas se leurrer avec le retard déjà pris, M. le syndic n'attend rien avant fin de l'année, début 2021. La commune ne peut plus rien faire, le dossier est en consultation auprès des services de l'Etat pour préavis.

M. Verdon, notre urbaniste reviendra en force dès réception du PAL en retour pour effectuer les modifications ou ajustements demandés par certains services. Il relève le bon travail et le bon appui de M. Verdon. C'est une personne connue et de bons conseils dans les services à Fribourg et ce n'est pas lui qui freine le dossier.

La situation est aussi pénible et compliquée au niveau de la commune, respectivement au moment de traiter les demandes de permis de construire.

**M. le syndic** précise que les dossiers en révision PAL de toutes les communes sont actuellement bloqués suite au recours au tribunal fédéral. Selon la décision du TF, on pourrait nous demander de repartir à zéro, un risque si le TF rend une décision autre qu'attendue.

## 6. Divers

Avant d'entamer ce poste, **M. le syndic** rappelle que c'est avec plaisir que nous recevons les remarques et propositions émanant des citoyens de notre commune. Pour ce faire, il suffit de contacter l'administration communale durant les heures d'ouverture.

La parole est à l'assemblée pour les divers.

**M. Roger Seydoux** demande si la commune a reçu des informations par Swisscom au sujet de la fibre optique, suite à leur courrier.

**M. le syndic** répond que non, nous n'avons pas d'informations récentes par rapport à cette nouvelle connexion internet. Les contacts concernaient plutôt le centre village pour l'aménagement de la fibre optique plutôt que la périphérie. La commune en discutera lors d'une prochaine rencontre avec Swisscom.

**M. Roger Seydoux** demande si les petites constructions au bord de la Sionge sont légales.

**M. le syndic** ne peut répondre, ce lieu est situé sur la commune de Vuippens.

**M. Jacques Pugin** demande des nouvelles par rapport à l'investissement lié aux canalisations à réaliser sur le site de Montmelley. (EU/EC)

**M. Pascal Mauron** précise qu'une nouvelle étude est en cours pour englober tous les tuyaux dans la route. Présentation du projet lors de l'assemblée du budget 2021.

**M. Philippe Gremaud** demande si un budget a été voté pour refaire l'entrée de la forêt de Vaucens.

C'est une bonne question, relève **M. le syndic**, mais ce tronçon n'appartient pas à Echarlens mais à Bulle, depuis l'entrée de la forêt.

Un tronçon est privé pour accéder à la ferme de Vaucens et les propriétaires ne veulent pas encourager la circulation sur ce chemin et éviter de créer un chemin carrossable. Le circuit projeté de mountainbike est suspendu à cause du même propriétaire.

**M. Philippe Gremaud** demande si quelque chose est prévu pour remercier les anciens tenanciers de la Croix-Verte.

**M. le syndic** précise que certaines activités étaient prévues mais stoppées par le COVID. Par contre, le Conseil communal les a remerciés en les invitant à partager un souper Au Carrefour à Verbier. Une soirée avait aussi été prévue le 20 mai 2020 pour finir en beauté mais tout a été balayé.

M. et Mme Gloanec ont repris le restaurant, pas dans les meilleures conditions ce printemps, mais vu leur détermination ils sont sur la bonne voie et c'est réjouissant de voir que les citoyens ont plaisir à venir au restaurant.

Il profite de l'occasion pour présenter M. et Mme Gloanec à l'assemblée.

Un projet est en cours pour l'organisation du 1<sup>er</sup> août conjointement avec le tenancier et la Société de Jeunesse. Encouragement de la commune pour l'organisation de cet événement.

Par rapport à M. et Mme Bussard, c'est triste la façon dont s'est terminé leur carrière professionnelle dans ce restaurant. L'occasion va certainement se présenter pour organiser quelque chose plus tard.

**Mme Martine Seydoux** a constaté des lacunes sur le site internet. Elle demande à la commune de revoir le site et de le mettre à jour. Un atout pour les nouveaux citoyens.

**M. le syndic** en prend acte.

Par rapport au Sentier du Lac, **Mme Seydoux** fait remarquer que les bancs et les tables en place sont dans un état lamentable. A qui appartient de changer ces ouvrages ?

**M. le syndic** peut annoncer que ces travaux sont du ressort de l'Association du Lac de la Gruyère. De plus de gros travaux ont été faits cet hiver et pas encore terminés. On va poser la question lors de la prochaine assemblée des délégués.

**M. Benoît Pugin** souhaite aviser qu'une fête aura lieu conjointement avec l'ancienne et la nouvelle Société de jeunesse à l'occasion du levé du mai pour les nouveaux tenanciers. A cette occasion, M. et Mme Bussard seront invités.

M. le syndic salue cette information.

**M. Jean-Pierre Yerly** rappelle que l'on entend beaucoup parler de l'Hôpital de Riaz, site qui se retrouve un peu sur le balan. Est-ce que des communes de la région seraient intervenues à ce sujet ? Pour les personnes plus âgées, se rendre à Fribourg pour visiter des malades ce n'est pas une petite affaire, il pense à la circulation et au parcage, sans compter le sens de l'orientation dans cet hôpital

cantonal. Il constate que l'on a trois conseillers d'Etat en Gruyère, ne faudrait-il pas les contacter, par l'intermédiaire des communes, pour leur rappeler qu'ils doivent mieux défendre ce sud du canton.

**M. le syndic** comprend et précise que ces discussions ont été débattues au sein de l'ARG. Ce printemps, les séances prévues ont été annulées mais il espérait un changement si l'on tient compte de l'état de la situation des mois de mars et d'avril. Nos autorités supérieures devraient prendre conscience que cet hôpital, pour un bassin de population de plus de 50'000 habitants, a sa raison d'être en Gruyère. Mais comme déjà dit, on a une mémoire très courte et il pense que la plupart des gens ont déjà oublié ce qui s'est passé ces derniers mois et reprennent leurs habitudes. L'économie reprend le dessus et c'est clair qu'un hôpital plus rentable n'a plus sa place que ce soit en Gruyère ou ailleurs. En plus, les personnes qui viennent du Jaun et Montbovon, descendre jusqu'à Fribourg c'est un long trajet, mais, Echarlens a peu de poids par rapport à cette situation.

**M. Thomas Bineau** relève que plusieurs parents habitent à « Outre-le-Pont » et les enfants traversent le passage à piétons en face de la déchetterie alors que les véhiculent ne respectent pas la limitation de vitesse et les règles de circulation. Il demande de faire quelque chose pour remédier à cette situation avant qu'un accident grave intervienne.

**Mme Fabienne Aebischer** précise que le problème concerne le tronçon pont du Forchaut et le carrefour de la Croix-Rouge, vice-versa.

**M. le syndic** avise que la commune va contacter la police de proximité et leur demander de mettre régulièrement un radar. De son côté, la commune va se renseigner par rapport à un indicateur de vitesse.

**M. le syndic** tient à remercier vivement Mme Danielle Pasquier notre boursière pour son travail, sa patience, son professionnalisme et son écoute.

Merci également à Mme Patricia Gremaud, pour son travail et son engagement.

Un tout grand merci aussi à notre employé communal M. Gilbert Dupont, ainsi qu'à l'ensemble du personnel auxiliaire qui œuvre à l'entretien et à l'embellissement de notre village.

Merci à tous ses collègues du Conseil pour leur travail et leur savoir-faire pour avoir un joli village où il fait bon vivre.

Enfin, un tout grand merci aux citoyens et citoyennes pour leur participation, leur écoute et leur confiance.

**M. le syndic** clôt cette assemblée et souhaite à tous les citoyens et citoyennes un bel été.

La secrétaire :

Le syndic :

Patricia Gremaud

Jean-Philippe Yerly